

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 11 février 2015.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 08 décembre 2014 :**

Portant sur la signature de l'avenant au protocole d'accord du 28 novembre 2002 - Tarifs 2015 des cours de musique dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré par les Centres musicaux Ruraux (C.M.R) à NOGENT SUR MARNE pour un montant de 1 757.50 € TTC de l'heure annuel du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015.

**2 – Décision du 17 décembre 2014 :**

Portant sur l'achat du Logiciel de paye Horizon on Line pour évolution du logiciel actuel pour passage au PES V2 par le fournisseur JVS Mairistem à Châlons en Champagne pour un montant de 1 015.00 € HT soit 1 218.00 € TTC.

**3 – Décision du 31 décembre 2014 :**

Portant sur la maintenance environnement technique Serveur pour les logiciels Horizon avec le fournisseur JVS Mairistem à Châlons en Champagne pour un montant de 107.60 € HT soit 129.12 € TTC.

**4 – Décision du 21 janvier 2015 :**

Portant sur le renouvellement du bail commercial Boulangerie Robert d'une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour un montant de 2 640.00 € par an soit 220.00 € par mois.

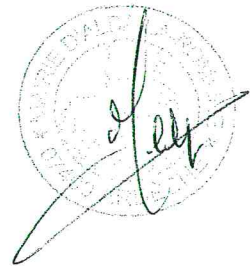
En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,  
VU les articles précédemment cités,  
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non  
communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions  
prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.


**5 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur  
plusieurs immeubles :**

- Le 25 novembre 2014 DIA transmise le 20/11/14 par Maître FAISSOLLE à VIVIERS (07).
- Le 22 décembre 2014 DIA transmise le 22/12/14 par Maître MAGNARD à VIVIERS (07).

Fait à Alba La Romaine, le 11 février 2015.

Le Maire,  
André VOLLE.



 REÇU A  
LA PREFECTURE LE  
16 FEV. 2015